



SOMMAIRE

	Page
Point 8 de l'ordre du jour:	
Adoption de l'ordre du jour (suite)	
Premier rapport du Bureau (suite)	727

Président: M. Frederick H. BOLAND (Irlande).

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR

Adoption de l'ordre du jour (suite)

PREMIER RAPPORT DU BUREAU (A/4520) [suite]

1. Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Le Président de la République de Guinée m'a demandé de pouvoir prendre la parole le premier ce matin, parce qu'il doit partir à très bref délai pour un autre pays. Comme l'Assemblée le sait, le premier orateur d'aujourd'hui devait être le représentant des Etats-Unis. S'il n'y a pas d'objection à ce que j'accède à la demande du Président de la République de Guinée, je lui donne la parole.

2. M. Sekou TOURE (Président de la République de Guinée): Je commencerai par remercier le représentant des Etats-Unis et ceux des autres pays qui devaient prendre la parole au début de cette séance et qui ont bien voulu avoir la courtoisie de faire droit à ma demande de prendre la parole d'urgence. Je décevrais cette Assemblée si l'objet de mon intervention n'était pas de tenter de créer une atmosphère de plus grande compréhension et d'engager le débat qui nous occupe dans la voie d'une construction collective visant au bonheur direct des peuples colonisés et à celui de l'humanité tout entière.

3. Je devais prendre l'avion ce matin, à 8 heures, et, si j'ai cru devoir annuler mon voyage, c'est parce que je me trouve être le seul des chefs d'Etat de l'Afrique ou de l'Asie qui soit actuellement à New York. Je suis certain que, si notre ami et doyen Nehru, ou si le président Nasser, ou le président Nkrumah, ou tout autre chef d'Etat de l'Asie ou de l'Afrique se trouvait ici, il s'imposerait le même devoir que je m'impose, à savoir celui d'intervenir ce matin même dans le débat qui a débuté hier afin d'en corriger l'orientation et d'en supprimer les aspects négatifs qui commençaient à lui faire perdre de son importance aux yeux des peuples d'Asie et d'Afrique, comme d'ailleurs du monde entier.

4. Chaque période a ses propres impératifs. La période que nous traversons a pour impératif fondamental le respect de la liberté de tous les peuples et l'établissement de la paix dans le monde pour le développement progressif de toutes les nations. Cela n'est possible que par un esprit de compréhension entre les petits et les grands, entre les peuples, les races, les religions; cela n'est possible que par

la coexistence de tous ceux qui habitent la terre. Nous savons qu'il y a des problèmes à propos desquels chacun peut se permettre, avec son tempérament particulier, d'élever le ton comme il le veut; mais il y a aussi d'autres problèmes qui ne peuvent être considérés comme des problèmes personnels, encore moins comme des problèmes liés à l'existence de tel système ou de tel bloc, mais exclusivement comme constituant la base d'une vie de dignité pour tout être humain, quel que puisse être par ailleurs le régime politique et économique de son choix ou quelle que soit sa religion, sa couleur ou sa nationalité.

5. Nous pouvons affirmer sans nous tromper que le problème de la liberté est le premier problème du monde et qu'on ne peut trouver aucun peuple, aucun individu conscient qui considère la liberté comme divisible ou qui imagine qu'elle est l'attribut d'un peuple, d'une race ou d'une religion.

6. Or le débat que nous avons abordé hier s'inscrit précisément dans l'option que les Nations Unies doivent faire, au nom de toute l'humanité, non pas pour octroyer le droit, mais pour reconnaître comme imprescriptible, comme naturel pour toutes les collectivités, le droit de disposer de leur liberté. Hier, bien que n'étant pas en séance avec vous, j'ai suivi, grâce au progrès technique que représente la télévision, les débats qui se déroulaient ici. Mon cœur fut soulagé — comme le fut certainement celui de tous les représentants qui sont ici — lorsque j'entendis les orateurs qui se succédèrent à cette tribune et qui, en dépit des contradictions qui les opposent sur le plan philosophique et sur le plan de leur comportement à l'égard de certains phénomènes économiques ou politiques, furent tous d'accord pour souligner la grande importance que revêt l'objet du débat et pour proclamer, au nom de leurs peuples et de leurs gouvernements, leur volonté d'être associés à ce débat. Nous avons donc retenu que, fondamentalement, il y avait identité de vues à l'égard de l'amendement de l'URSS [A/L.312/Rev.1] dont l'Assemblée est saisie; il y avait, en fait, unanimité. Le désaccord ne portait que sur la forme, sur la procédure.

7. Nous pouvons donc, nous, peuples d'Afrique et d'Asie, remercier tous les représentants qui sont ici de la compréhension dont ils ont bien voulu faire preuve à l'égard d'un problème dont la solution permettra à notre culture et à notre civilisation de retrouver leur rang et leur dignité. Nous regrettons profondément et amèrement que la dernière intervention d'hier, qui a amené le Président à suspendre la séance, ait été loin de l'esprit constructif désirable. Je crois que nous pouvons tous être persuadés que l'auteur de cet incident lui-même, après réflexion, ne voudra pas le renouveler. Nous faisons donc appel à tous pour que le débat, ce matin, ne s'engage pas à nouveau dans une attitude négative des uns à

l'égard des autres, dans l'oubli de la responsabilité commune que nous avons à l'égard de tous les êtres.

8. La morale n'appartient à aucun peuple en propre; la pensée politique et philosophique appartient à tous les peuples, à chacun, certes, selon son degré de compréhension. Cela signifie que la liberté, sur un plan moral et philosophique comme sur un plan historique, n'intéresse pas seulement les peuples colonisés ou ceux qui l'ont été. Lorsqu'une colonie se libère, sa métropole est pour autant libérée; car les complexes prennent fin et il s'établit des rapports humains, rapports qui seuls peuvent conditionner ultérieurement le développement et de l'ancienne métropole et de l'ancienne colonie dans l'harmonie.

9. Nous faisons donc appel au groupe auquel appartient le représentant de la Roumanie pour qu'il n'y ait, autour du débat et au cours des débats, aucune propagande qui fasse perdre de vue la signification que doit nécessairement revêtir pour les peuples la conclusion des débats, à savoir l'unanimité, l'adhésion profonde et honnête de toutes les nations à un idéal qui a toujours été proclamé comme étant celui de chacune de nos nations et surtout comme étant celui des Nations Unies: la liberté, le droit de chaque peuple de disposer de lui-même. De même, nous ferons appel à ceux qui se sont sentis visés, afin qu'ils comprennent qu'aucune réponse ne peut être comprise par la conscience universelle sauf celle qui affirmera ici, d'une manière solennelle, la volonté unanime des Nations Unies d'adopter cet amendement.

10. Nous pensons qu'autour d'un problème aussi élevé, aucune division n'est permise. Les pays d'Asie et d'Afrique se sentent les premiers responsables pour demander à cette assemblée de penser au sort de leurs peuples et à leur avenir; qu'ils parlent ou qu'ils ne parlent pas, chacun sait ce qui est dans la conscience de chacun d'eux. Aux pays occidentaux, comme on les appelle — particulièrement aux nations qui ont eu, au cours de l'histoire, à assumer la responsabilité de la colonisation d'un pays ou d'un Etat — nous pouvons dire que sont aujourd'hui présents dans cette salle des délégués qui n'étaient pas là le 5 novembre 1959, lorsque j'eus l'honneur de m'adresser pour la première fois à vous [837^e séance]. Par conséquent, l'histoire d'une année a enregistré la libération politique de nouveaux Etats.

11. Nous sommes tous d'accord pour penser (que les uns soient pressés et les autres prudents) qu'il se produit une évolution vers l'indépendance de toutes les nations, que le mouvement de décolonisation est un impératif et qu'il est irréversible. Donc, ce qui se fera nécessairement, pourquoi ne pas le faire avec compréhension, avec adhésion, afin de participer à une construction positive du monde, au lieu de maintenir le désespoir capable d'animer encore des luttes de-ci de-là, avec, nous le savons, tout ce que ces luttes auront pour effet: la liste des morts qui s'allonge chaque jour, la haine qui se crée, l'incompréhension qui s'approfondit, le fossé historique qui se creuse?

12. Il est temps d'arrêter tout cela, d'autant plus que les représentants des nations coloniales ont dû, au cours de cette quinzième session de l'Assemblée générale, affirmer que leurs pays ont accepté la libération des Etats qui sont ici aujourd'hui — bien que d'autres puissent dire que l'indépendance ne s'octroie

pas; c'est vrai, du reste: l'indépendance, comme l'autorité d'un organisme ou d'un homme, ne s'octroie pas, ne se donne pas, ne se vole pas, ne s'impose pas, elle s'acquiert; puis elle se construit par les efforts, par le travail, par le mérite.

13. Quelle serait donc la signification historique, morale et politique de la compréhension dont les nations coloniales ont fait état en ce qui concerne certains peuples aujourd'hui représentés ici, si ces nations devaient refuser d'adopter ce projet qui tend à faire bénéficier les autres peuples coloniaux de la même dignité, de la même liberté? Une telle contradiction dénierait de tout crédit positif ce qui aurait été retenu comme aspect positif de l'action de ces nations. Quand je dis aspect positif, cela est vrai. Nous combattons la colonisation; vous la combattez; nous voulons qu'elle disparaisse et vous le voulez aussi. Tout phénomène comporte deux aspects: l'un positif et l'autre négatif. Ce que nous retenons, c'est que, jamais dans l'histoire, un peuple, blanc, jaune ou noir, quel qu'il fût, n'a eu à demander à être colonisé par un autre peuple. Donc, la colonisation est contre nature. Il s'agit bien d'intérêts économiques et culturels. Mais les nations indépendantes — qui sont interdépendantes — coopèrent avec plus d'intensité qu'une colonie ne coopère avec sa métropole.

14. L'Afrique libérée devient donc le champ d'une compétition pour toutes les actions honnêtes tendant à son développement et tendant à permettre, dans le cadre d'une réciprocité des avantages, la conjonction des efforts des différents peuples. Toutes les constitutions du monde — sans distinction entre celles qui peuvent être qualifiées de constitutions à tendance colonialiste, à tendance libérale ou à tendance révolutionnaire — prescrivent le respect des libertés humaines, le respect des libertés démocratiques. Comment peut-on imposer le respect des libertés de l'individu lorsqu'on méconnaît au peuple dont cet individu est issu la liberté de s'administrer lui-même?

15. Les puissances coloniales sauront comprendre qu'elles sont à un tournant décisif qu'il leur faut prendre et qu'elles doivent adopter cette ligne de conduite, non pas d'une manière purement formelle et pour qu'il ne soit pas dit, dans l'opinion internationale, qu'elles se sont distinguées comme championnes du colonialisme, mais en y adhérant avec le cœur, avec la conviction que seule la liberté construit et que toute construction n'est possible que dans la liberté.

16. Nous savons qu'entre la proclamation et l'exercice du droit, il y a une marge. Il y a l'appréciation des conditions même de l'exercice, de la valeur des moyens dont on dispose et, surtout, de la conscience des dirigeants de chaque peuple dans la manière dont ils se servent des attributs de la souveraineté. S'il existe aux Etats-Unis, en France, en Guinée ou en République arabe unie, des écoles ouvertes à tous les enfants, ces derniers ne bénéficient pas tous de la même manière des enseignements professés dans les écoles. Ce qu'il faut d'abord — et c'est là que réside l'entière responsabilité des Nations Unies — c'est reconnaître à chaque peuple le droit à l'indépendance, faire régner la compréhension et la solidarité afin que l'expérience acquise par les uns profite à ceux qui n'en ont pas, mais en agissant toujours dans le cadre du respect mutuel.

17. Nous déclarons donc, au nom de tous nos frères et délégués d'Asie et d'Afrique, que vous nous aideriez en adoptant sans autre discussion cet amendement, en démontrant que la salle des Nations Unies est proche d'une statue, la statue de la Liberté. Je persiste à dire que, pour nous, ce n'est pas la liberté américaine que la statue magnifie, mais la liberté de tous les peuples, de tous les hommes; d'autant que la liberté est indivisible; celui qui la divise n'est plus libre de lui-même. Ainsi reviendrons-nous tous à ce qui, dans nos histoires nationales, est considéré comme le degré élevé de la pensée humaine. Car, jusqu'à ce jour, si l'on ne retrouve pas tous les écrits figurant les discours des hommes qui ont libéré nos pays respectifs, on retient toujours les mots d'ordre clefs, les idées-forces. Et, dans ce pays encore, vous trouverez la statue de Lincoln. Vous y lirez gravé le mot d'ordre qui, pour nous, ne saurait être un mot d'ordre américain, mais bien un mot d'ordre universel. La valeur de l'homme et d'un peuple est fonction de la place qu'occupent, dans son cœur, les hommes et les peuples.

18. Je crois que nous pouvons donc, sur une question d'option déjà prise par les Nations Unies — la Charte le proclame comme la mission des Nations Unies — considérer qu'il ne doit plus y avoir de difficulté en ce qui concerne la discussion. Certains disent qu'il faut porter la question en séance plénière, d'autres en commission pour examiner l'aspect technique ou tel ou tel problème subsidiaire; mais, à mon avis, la portée du débat serait diminuée si l'affirmation de l'unanimité des Nations Unies ne se manifestait pas en séance plénière.

19. Un proverbe africain dit ceci: "Ce qui vous empêche de dire la vérité aujourd'hui, ce qui vous empêche de faire le bien aujourd'hui, vous empêchera davantage de dire la vérité demain et de faire le bien demain." Je demande à tous les délégués ici présents de répondre de la même manière aux aspirations profondes de tous nos peuples, à l'espoir de l'humanité. Nous pouvons être divisés sur les conditions d'exercice de la liberté, sur les régimes politiques et économiques, sur les lois sociales; mais, en ce qui concerne le respect de la dignité de l'homme — qu'il soit blanc, noir ou jaune — et l'affirmation du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, notre diversité ne doit pas porter atteinte à notre caractère d'universalité.

20. C'est pourquoi j'espère que les Membres des Nations Unies entendront l'appel que je lance humblement au nom de toutes les délégations d'Asie et d'Afrique. Je fais appel à ceux qui sont libres depuis des siècles et je leur demande de nous apporter leur soutien actif, leur soutien engagé, afin que cet amendement soit adopté à l'unanimité et que les peuples d'Afrique, comme toute l'opinion internationale, se ressaisissent en comprenant la valeur historique de l'Organisation des Nations Unies.

21. Le **PRESIDENT** (traduit de l'anglais): Le représentant des Etats-Unis a maintenant la parole.

22. **M. WILCOX** (Etats-Unis d'Amérique) [traduit de l'anglais]: Comme le Président s'en souviendra, mes brèves observations d'hier [902ème séance] ont été assez longuement interrompues. J'étais sur le point de dire, lorsque j'ai été interrompu, que les Etats-Unis avaient estimé tout d'abord que le point de

l'ordre du jour dont il est question dans l'amendement de l'Union soviétique [A/L.312/Rev.1] devait être examiné, avec la réflexion qui convient et conformément à la procédure ordinaire, par la Première Commission.

23. La discussion de procédure qui a eu lieu jusqu'à présent à l'Assemblée a montré l'intensité de l'intérêt qu'éprouvent les nations du monde entier pour la question de l'indépendance nationale et de la liberté de l'homme en tout lieu. Vu ces considérations et les opinions exprimées par de nombreuses délégations au sujet de la répartition des points de l'ordre du jour, la délégation des Etats-Unis est toute disposée à accepter que le débat sur le fond de cette question ait lieu en séance plénière. La vaste portée du sujet et l'importance qu'y attachent tous les peuples justifient cette façon de procéder.

24. Au nom de la délégation des Etats-Unis, je tiens à féliciter le Président de la République de Guinée pour son discours dont l'idée centrale, à savoir que tous les hommes doivent être libres partout, est chaleureusement partagée par la délégation des Etats-Unis. J'espère qu'il n'y aura pas d'objection à ce que cette question soit examinée en séance plénière.

25. **M. ORMSBY-GORE** (Royaume-Uni) [traduit de l'anglais]: Nous avons entendu, ce matin, une déclaration vraiment remarquable du Président de la République de Guinée et, dans les quelques remarques que j'ai à formuler, je ferai de mon mieux pour suivre la voie constructive qu'il nous a montrée à tous.

26. C'est d'un problème fort simple que nous avons discuté hier après-midi. Il s'agissait de savoir si la question de l'indépendance des territoires coloniaux, déjà inscrite à l'ordre du jour, devait être discutée directement en séance plénière ou bien être d'abord, selon la procédure ordinaire, examinée par une commission avant de venir en discussion en séance plénière. C'est tout. Sur cette question, le Royaume-Uni avait pris position. Il s'est trouvé que c'était celle que le Bureau avait recommandée à l'Assemblée. Comme je l'ai expliqué hier, l'opinion du Royaume-Uni, selon laquelle il valait mieux que cette question soit d'abord discutée à la Première Commission, ne visait nullement à minimiser l'importance du sujet.

27. Mais il y avait un autre point de vue, selon lequel il valait mieux que cette question soit directement débattue en séance plénière et c'était là un point de vue, je le reconnais, parfaitement défendable. Comme je l'ai dit tout d'abord, nous avons déjà passé quatre heures à essayer de résoudre un point de procédure fort simple. C'est trop, et il nous faut aller de l'avant si nous voulons que cette assemblée fasse le travail que les peuples du monde attendent d'elle. Pour éviter toute autre perte de temps et toute autre controverse acrimonieuse, je propose donc que la question soit directement discutée en séance plénière de l'Assemblée générale.

28. J'ai écouté avec respect le Président de la République de Guinée et je peux dire que j'approuve de nombreux points de son importante déclaration. Je suis sûr que nous ferions tous bien de réfléchir à ce qu'il a dit. Nous croyons comme lui que le débat qui aura lieu sur ce sujet, qui est de la plus haute

importance, devrait être réellement constructif. J'ai confiance en une chose: c'est que la grande majorité des représentants veut faire en sorte que, dorénavant, nos travaux soient menés dans l'ordre, dans la dignité et dans le respect des règles élémentaires de discussion entre hommes libres.

29. Le **PRESIDENT** (traduit de l'anglais): La parole est au Président du Conseil des ministres de l'Union soviétique, qui désire exercer son droit de réponse. Si l'Assemblée y consent, je me propose de mettre aux voix, après son intervention, l'amendement de l'URSS et j'espère, je crois même, d'après les déclarations qui ont été faites, que nous aurons un vote unanime.

30. **M. KHROUCHTCHEV** (Président du Conseil des ministres de l'Union des Républiques socialistes soviétiques) [traduit du russe]: Je voudrais dire que la délégation de l'Union soviétique est très heureuse que le représentant des Etats-Unis d'Amérique ait accepté que cette question exceptionnellement importante qu'est la libération de peuples coloniaux soit discutée en séance plénière de l'Assemblée générale.

31. J'aimerais souligner qu'il ne s'agit pas de procédure, mais de la nécessité d'appuyer effectivement la déclaration relative à la liquidation du régime colonial. Nous devons faire en sorte que les peuples qui souffrent encore de l'oppression coloniale reçoivent leur liberté et leur indépendance. Cette liberté, on ne la leur présente pas sur un plat, ils la conquièrent au prix d'une lutte dure et sanglante. Des millions d'êtres humains ont péri dans cette lutte. C'est pourquoi il faut présenter cette déclaration aux yeux du monde, y dire ce que l'esclavage colonial a valu à ces peuples, indiquer les moyens de libérer les peuples de l'oppression coloniale et proclamer que tous les hommes — noirs, blancs ou jaunes — doivent être égaux en droits, indépendamment de la couleur de leur peau et de leurs croyances.

32. Je voudrais dire une fois de plus qu'il n'y a pas de cas désespéré. Même pour des colonialistes tels que les Espagnols et les Anglais, qui furent les premiers colonialistes, la situation n'est pas irrémédiable. Avec un bon lavage de cerveau, ils commencent à avoir une vue juste de la question examinée à la présente session de l'Assemblée générale, puisque même eux ont annoncé qu'ils voteraient "pour".

33. Vous voyez, nous sommes en bonne compagnie. Notre Etat socialiste, dirigé par le parti communiste, a présenté à l'examen de l'Assemblée siégeant en séance plénière une proposition sur la liquidation du régime colonial et nous sommes très heureux de voir que notre proposition reçoit l'appui des Etats-Unis, et que même le Royaume-Uni — pays colonialiste par excellence — votera à nos côtés. J'accepte leur main et je la serre. Si nous continuons à agir de la sorte, tous les peuples ne pourront qu'y gagner.

34. Si, en matière de désarmement, l'Assemblée générale avait manifesté la même unité de vues que sur cette question, vous pouvez imaginer quel pas en avant nous aurions fait vers la conclusion d'un accord sur le désarmement général et complet sous un strict contrôle international! Je vous demanderai donc de tirer la conclusion suivante: les peuples du monde doivent prendre en main leur destinée sans compter que cette question, celle de l'avenir de

l'humanité, de la paix et de la guerre, pourra être résolue uniquement par l'Union soviétique, les Etats-Unis d'Amérique, le Royaume-Uni et la France. Non; cette question intéresse tous les hommes. La seule chose qui nous distingue, c'est que nous avons l'arme la plus perfectionnée et la plus destructrice. Mais cela n'est pas l'essentiel. L'essentiel est que, si une guerre se déclenche, tous les peuples du monde en pâtiront. C'est pourquoi tous les peuples du monde doivent aborder la question du désarmement, celle de la paix dans le monde entier, avec le même sens des responsabilités avec lequel ils abordent — je dis bien abordent, car ils ne l'ont pas encore abordé — le règlement du problème de la liquidation du régime colonial.

35. **M. SHAHA** (Népal) [traduit de l'anglais]: Avant d'avoir vu tout ce qui s'est passé ici hier après-midi, nous n'avions pas l'intention de demander à intervenir sur cette question. Si, tout d'abord, nous ne désirions pas participer à cette discussion, ce n'est pas par manque d'intérêt pour la déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux territoires et aux peuples coloniaux, mais parce que nous pensions que la procédure concernant la question — c'est-à-dire le fait de savoir si elle devait être discutée en séance plénière ou à la Première Commission — pouvait être réglée simplement et rapidement.

36. Notre position et notre attitude passée sur les questions du colonialisme et de l'impérialisme sont connues du monde entier depuis l'époque de la Conférence de Bandoung, et je ne désire pas m'y référer maintenant qu'il s'agit simplement de décider si un point de l'ordre du jour doit être examiné à la Première Commission ou en séance plénière. Nous nous demandons pourquoi tant de chaleur et tant de passion se sont mêlées à la discussion d'une question de procédure aussi simple. Après tout, personne ne s'est sérieusement opposé à ce que la question soit discutée en séance plénière.

37. En ce qui nous concerne, nous ne voyons ni raison ni motif à l'étalage immodéré de passion et d'emportement sans objet dont nous avons tous été témoins. Je ne serais pas revenu sur ces incidents et ces gestes déplaisants, je les aurais passés complètement sous silence, si ce n'était que j'éprouve de graves préoccupations concernant les effets que tout ceci aura sur le prestige et la dignité de notre organisation, à laquelle nous sommes tous si fiers d'appartenir. Je puis dire, je crois, au nom de tous les petits pays comme le mien, ceux d'Asie, d'Afrique et d'ailleurs, que nous ne sommes pas disposés à céder au chantage ou à nous laisser intimider par ces démonstrations d'un pouvoir et d'une autorité supérieurs aux nôtres et à nous soumettre à quel que système rigide de pensée que ce soit. Nous tenons à notre liberté et à notre indépendance toutes neuves plus qu'à toute autre chose.

38. Tous les représentants ont dû tirer leurs propres conclusions des intentions et efforts trop apparents de certaines délégations pour se poser en seuls véritables champions de la liberté et de l'indépendance des peuples et des territoires dépendants. Dans cette assemblée, nous savons bien quel rôle l'Organisation des Nations Unies a joué pour préparer aux territoires la voie de l'indépendance en leur fournissant des moyens précieux de formation à l'autonomie et à l'administration. Certains des gestes

et des propos auxquels nous avons été soumis hier étaient une insulte à notre intelligence et à notre dignité. Je dois dire que le Président a été fort sage de lever la séance afin de laisser les passions se calmer.

39. Je prends maintenant la parole parce que je tiens à dire qu'en ce qui concerne mon pays, nous n'entendons nous associer ou concourir à rien qui ait pour effet d'abaisser le prestige et la dignité de l'ONU, d'où que l'initiative puisse en venir.

40. La haute charge et la personne du Secrétaire général ont été attaquées de la manière la plus virulente et la plus nocive. Le Président de l'Assemblée lui-même ainsi que ses fonctions ont été traités avec peu de respect et d'égards. Le caractère auguste de l'Assemblée et les convenances parlementaires et oratoires sont délibérément violés. Le moins qu'on puisse dire, c'est que ce sont là des signes inquiétants pour l'avenir et le développement de l'Organisation des Nations Unies elle-même. Plus que tous les autres, les petits pays comme le nôtre...

41. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je regrette d'interrompre le représentant du Népal, mais je voudrais lui rappeler que nous discutons actuellement du point de savoir si la question de l'octroi de l'indépendance aux pays coloniaux doit être discutée en séance plénière ou à la Première Commission, et je le prie de bien vouloir faire porter ses observations sur ce point.

42. M. SHAHA (Népal) [traduit de l'anglais]: Je tâcherai de me conformer à l'observation du Président et j'en viens immédiatement au sujet.

43. Les petits pays, plus que tous les autres, ont besoin de l'Organisation des Nations Unies. Le temps est venu pour nous de nous demander sérieusement: où tout ceci peut-il nous mener?

44. Nous ne sommes pas de ceux qui pensent que toutes les questions importantes doivent être discutées en séance plénière, ou que la discussion d'une question en séance plénière augmente nécessairement son importance. Même maintenant, après avoir entendu tant d'autres orateurs sur ce sujet, ma délégation estime, comme celle de l'Irak, qu'il aurait été plus utile et plus profitable que la question dont il s'agit soit examinée par la Quatrième Commission, qui est la commission compétente, plutôt qu'en séance plénière ou à la Première Commission. Mais, puisque cela a soulevé ici tant de passion et a dû faire naître, de ce fait, tant d'espérances et d'émotions dans l'âme des peuples dépendants du monde entier — vu l'opinion, justifiée ou non, que la question acquerra une signification toute spéciale si elle est débattue en séance plénière — pour cette raison donc et par déférence envers les désirs des nouveaux Etats Membres d'Afrique, ma délégation votera pour l'examen de la question en séance plénière.

45. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Comme j'en ai informé l'Assemblée il y a un instant, je propose maintenant, tant que le Président de la République de Guinée est encore parmi nous et dans l'esprit de l'appel qui a été lancé, de soumettre l'amendement de l'URSS [A/L.312/Rev.1] à l'Assemblée. Si l'Assemblée est d'accord, je lui demande de manifester par acclamation qu'elle adopte l'amendement de l'Union soviétique.

Le projet de résolution est adopté par acclamation.

46. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je donne la parole au représentant des Philippines qui désire exercer son droit de réponse.

47. M. Krishna MENON (Inde) [parlant de sa place] (traduit de l'anglais): J'ai une motion d'ordre à présenter.

48. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): La parole est au représentant de l'Inde pour une motion d'ordre.

49. M. Krishna MENON (Inde) [traduit de l'anglais]: Après une longue discussion et avec l'accord unanime de l'Assemblée, le Président a mis la question dont il s'agissait aux voix et elle a été tranchée. Je me permets donc respectueusement d'exprimer l'avis que le débat est clos et qu'aucun droit de réponse ne peut par conséquent être exercé en ce qui concerne ce qui a fait partie du débat.

50. Ma délégation ne veut pas empêcher qui que ce soit de parler, mais le Président a déjà fait usage de son autorité pour mettre quelque ordre dans ce débat, et il me semble donc que, le débat étant clos, il ne devrait plus y avoir d'intervention après le vote.

51. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Le droit de réponse est un droit précieux qui appartient à tout moment à tout membre de l'Assemblée et, pour des raisons évidentes, je répugne en tant que Président à créer un précédent qui tendrait à limiter ce droit. Le représentant des Philippines a entendu ce que vient de dire le représentant de l'Inde et aura compris, par les applaudissements qui ont salué cet appel, que les observations du représentant de l'Inde ont l'appui d'un grand nombre de représentants. Dans ces conditions, je demande au représentant des Philippines s'il entend insister pour exercer son droit de réponse. Je préférerais qu'il ne le fasse pas, mais la décision lui appartient.

52. M. SUMULONG (Philippines) [traduit de l'anglais]: Nous sommes, ma délégation et moi-même, parfaitement d'accord pour que les débats de l'Assemblée retrouvent la dignité, le calme et la haute tenue qui doivent les caractériser. C'est pour cette raison que ma délégation, bien qu'elle ait demandé à exercer son droit de réponse avant le commencement du vote, n'a pas insisté pour qu'il soit fait droit à sa demande avant que l'amendement soit mis aux voix. Nous avons répondu à l'appel du Président, dont nous respectons la sagesse, qui nous a demandé de présenter notre réponse après le vote. Nous sommes pleinement conscients de nos responsabilités envers l'Organisation mondiale. Nous voulons qu'elle demeure forte, unie, respectée, et jouisse d'un prestige universel et sans tache. Nous serions donc assurément les derniers à chercher à compromettre en quoi que ce soit ce prestige.

53. Je me permets donc d'expliquer pourquoi ma délégation a demandé à exercer son droit de réponse. Je crois que, si les représentants le comprennent bien, ils verront qu'à notre place, ils en auraient fait autant. Notre acte ne s'inspire pas de motifs futiles. On a fait, hier, à cette tribune, des observations qui resteront dans les documents officiels de l'Assemblée, qui ont été publiées dans tous les journaux et qui, j'ai le regret de le dire, n'étaient pas seulement contraires aux usages parlementaires et à la courtoisie, mais portaient manifestement atteinte

à l'honneur de mon pays, comme à la dignité de ma modeste personne. Nous désirons tous, je l'ai déjà dit, voir restaurer ici le calme, la modération et la mesure. Je suis entièrement de cet avis et je dois dire que, si l'on pouvait rayer du procès-verbal les propos contre lesquels nous nous élevons, je serais certes très heureux de renoncer à exercer mon droit de réponse. Mais, hier, le chef du Gouvernement de l'Union soviétique, dont je devrais respecter très profondément la personne et qui, en tant que dirigeant d'une grande puissance, devrait avoir ma haute considération, a cru bon de dire ce qui suit:

"Ce n'est pas un mauvais homme. Comme il l'a dit lui-même, il a souffert de longues années, le peuple des Philippines a souffert de longues années sous le joug des Espagnols. Puis les Américains "ont pris la relève", et les Philippines ont à grand-peine obtenu leur indépendance; Dieu sait pourtant de quelle indépendance il s'agit. Cette indépendance, il faut l'examiner soigneusement à la loupe." [902ème séance, par. 222.]

54. Que penseriez-vous, messieurs, si vous étiez à la place de la délégation des Philippines, en entendant ces paroles? Le chef du Gouvernement de l'Union soviétique a poursuivi en ces termes:

"Le représentant des Philippines comprend ce qu'est le colonialisme, ce qu'est l'oppression coloniale. Apparemment, dans la première partie de son discours, il ne parlait pas du fond du cœur. On sentait le fil qui le rattache encore, pour ainsi dire, à ses maîtres, les Etats-Unis d'Amérique. Et ceux-ci ont tiré sur ce fil." [Ibid., par. 223.]

Il me comparait à une marionnette dont on peut tirer les ficelles. Que penseriez-vous si vous étiez à notre place? Il a continué:

"Ensuite, lorsqu'on l'a interrompu, le représentant des Philippines s'est apparemment fait la réflexion suivante: pourquoi diantre me mettre en avant alors que les Américains eux-mêmes se tiennent cois et se cachent? Ils m'ont poussé en avant pour que je parle pour eux." [Ibid.]

55. L'insinuation était très claire. C'était que, même après avoir gagné notre indépendance, nous étions encore une colonie, que nous continuions de reconnaître un autre pays comme notre maître et que, lorsque j'ai pris la parole hier, je me bornais à exécuter les ordres de quelqu'un qui tirait les ficelles. Voilà pourquoi je dis que, du moment que ces propos restent dans les archives, j'ai le devoir de répondre. Je crois d'ailleurs qu'aucune assemblée parlementaire n'admettrait que des observations de ce genre figurent dans les archives. Je me permets de signaler que je fais partie de notre congrès depuis 15 ans. Les critiques et les attaques ne sont donc pas chose nouvelle pour moi, mais nous accordons toujours le droit de réponse à ceux qui en sont victimes, surtout lorsque les propos dont il s'agit sont contraires aux usages parlementaires et à la courtoisie.

56. Telle est la raison pour laquelle nous avons demandé à exercer notre droit de réponse. Nous n'avons pas voulu ajouter d'amertume ni d'acrimonie et, si de tels sentiments se sont fait jour dans les débats, je me permets de dire que ce n'est pas à ma délégation ou à moi-même qu'il faut l'imputer.

Nous ne faisons, en l'occurrence, qu'user du droit de légitime défense.

57. J'ai naturellement été heureux d'entendre le chef du Gouvernement soviétique, M. Khrouchtchev, dire que je ne suis pas un méchant homme. Oui, je ne suis pas un méchant homme lorsque j'appuie la proposition de l'Union soviétique tendant à la discussion en séance plénière du point intitulé "Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux". Lorsque j'appuie M. Khrouchtchev, je ne suis pas un méchant homme, mais, quand je dis, comme je l'ai fait ici hier, qu'une déclaration sur l'octroi de l'indépendance à tous les pays doit être interprétée comme visant non seulement quelques-uns mais l'ensemble des peuples assujettis, à quelque forme de domination et d'obédience étrangères qu'ils soient soumis, alors ce n'est pas du goût du chef du Gouvernement soviétique, M. Khrouchtchev. Il me traite de "laquais de l'impérialisme américain". Quand on est d'accord avec lui, on n'est pas un méchant homme; quand on n'est pas de son avis, on devient un laquais.

58. J'ai vraiment peine à comprendre l'attitude de M. Khrouchtchev quant à la manière dont les débats doivent se dérouler ici. On se rappellera que, lorsque j'ai fait allusion, hier, à certains pays d'Europe orientale, M. Khrouchtchev a dit que mes observations étaient irrecevables et que je diffamais des Etats Membres devant l'Assemblée. Mais, prenant la parole après moi, il a tenu les propos que j'ai cités et a, en fait, qualifié les Philippines de colonie des Etats-Unies; cela ne lui a nullement paru irrecevable et il n'a pas eu d'hésitation ou de scrupule à me qualifier de "laquais". Les interprètes ont d'ailleurs eu du mal à déterminer ce qu'il voulait dire: "larbin", "laquais", "valet", que sais-je encore? En tout cas, il s'agit certainement d'un mot très dur. J'ai même du mal à déchiffrer le terme russe correspondant.

59. Je n'ai aucun désir de rivaliser avec M. Khrouchtchev, car j'appartiens à un pays petit et modeste. Nous ne faisons pas partie des grandes puissances. Je ne cherche nullement à rivaliser avec M. Khrouchtchev en quoi que ce soit, pas même dans le maniement du vocabulaire des halles. Je pourrais le féliciter de la maîtrise qu'il a de ce vocabulaire. Mais je tiens à dire que, s'il veut aboyer après des larbins, laquais, valets et que sais-je encore, il n'aboie pas dans la bonne direction. Il se trompe lorsqu'il s'attaque à mon pays et à moi-même, et serait mieux inspiré de se tourner d'un autre côté.

60. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): L'Assemblée aborde maintenant la question de savoir où sera examiné le point 80, intitulé "Plainte de l'Union des Républiques socialistes soviétiques concernant une menace à la paix universelle créée par des actes agressifs des Etats-Unis d'Amérique contre l'Union des Républiques socialistes soviétiques". L'Assemblée est saisie du rapport du Bureau et d'un amendement de l'Union soviétique [A/L.313/Rev.1] dans lequel il est proposé d'examiner cette question en séance plénière, au lieu de la renvoyer à la Première Commission comme le recommande le Bureau.

61. Je déclare la discussion ouverte sur cette question et je donne la parole au premier orateur inscrit, le Président du Conseil des ministres de l'Union soviétique.

62. M. KHROUCHTCHEV (Président du Conseil des ministres de l'Union des Républiques socialistes soviétiques) [traduit du russe]: Avant d'aborder la question des actes agressifs des Etats-Unis, pour laquelle le Président m'a donné la parole, je voudrais utiliser mon droit de réponse pour dire quelques mots. Ce droit m'est reconnu à moi aussi et je voudrais l'exercer. Je voudrais dire brièvement et confirmer que le représentant des Philippines n'est tout de même pas un cas désespéré; il y a en lui un bon élément, qui peut mûrir dans sa conscience. Il aura une vue juste des choses et en jugera sagement. Mais, apparemment, il faudra pour cela du temps. Un proverbe russe dit qu'il faut à chaque légume le temps nécessaire. Donc, ce monsieur lui aussi est, semble-t-il, en train de mûrir. Je pense qu'il arrivera à maturité et aura une vue juste des choses.

63. L'Assemblée générale a décidé d'inscrire à son ordre du jour la question de la menace à la paix universelle créée par les actes agressifs des Etats-Unis d'Amérique contre l'Union des Républiques socialistes soviétiques. Ce n'est pas là un point ordinaire de l'ordre du jour de l'Assemblée, mais une question exceptionnelle que soulèvent des actes incompatibles avec des relations normales entre Etats qui ne sont pas en guerre.

64. On sait que les autorités américaines ont envoyé plus d'une fois des avions d'espionnage dans l'espace aérien de l'Union soviétique. Le 1er mai 1960, littéralement à la veille de la conférence des chefs de gouvernement des quatre puissances à Paris, l'avion d'espionnage américain U-2 a pénétré au cœur de notre pays et a été abattu. M. Eisenhower, président des Etats-Unis d'Amérique, non seulement n'a présenté aucune excuse à notre pays pour cet acte grossier d'agression, mais a même déclaré que de tels survols faisaient partie de la politique officielle des Etats-Unis d'Amérique. Qui plus est, deux mois plus tard, un autre avion militaire américain, un RB-47, a franchi les frontières de notre pays; de nouveau, l'impudent agresseur a été abattu.

65. Ces actes des Etats-Unis d'Amérique ont un effet désastreux sur la situation internationale et risquent de susciter des maux sans nombre.

66. Comme je l'ai déjà déclaré à cette tribune le 23 septembre [869ème séance], le Gouvernement soviétique estime que la question des actes agressifs des Etats-Unis contre l'Union soviétique doit être discutée directement en séance plénière de l'Assemblée générale.

67. Je voudrais préciser qu'il ne s'agit pas là d'une plainte de l'Union soviétique. Non. Nous ne nous plaignons pas. L'Union soviétique est assez forte pour défendre elle-même ses intérêts. Mais nous soumettons cette question à l'examen de l'Assemblée générale parce que les Etats-Unis se sont arrogé le droit d'agir contrairement au droit international. Le Gouvernement des Etats-Unis dit que ces vols d'espionnage, ces incursions agressives, sont indispensables pour la sécurité du pays. Les Etats-Unis agissent ainsi parce qu'ils ont, paraît-il, le droit d'assurer leur sécurité, le droit de violer les frontières d'autres pays, au mépris des règles internationales. Ainsi, les Etats-Unis veulent imposer l'arbitraire dans les relations internationales. C'est

justement pour cela que la question a pris un caractère particulier. Je le répète: il s'agit non pas d'un différend entre deux Etats, mais de la question du droit qu'ont les Etats à l'indépendance et à la souveraineté, de l'obligation qu'a chaque Etat de respecter l'indépendance et la souveraineté des autres.

68. Par leurs vols agressifs, les avions américains ont violé la souveraineté non seulement de notre Etat, mais aussi de nombreux autres Etats; ils ont violé la neutralité de l'Afghanistan, la souveraineté de l'Autriche neutre, la souveraineté de la Norvège, du Pakistan, de la Turquie; c'est un fait que tous ces Etats, lorsqu'ils ont été informés du vol de l'avion d'espionnage américain, ont protesté officiellement auprès des Etats-Unis. L'Autriche aussi a protesté en son temps lorsque sa neutralité a été violée. Dans leur protestation, les gouvernements de ces pays ont déclaré que les Etats-Unis ne les avaient pas consultés et ne leur avaient pas demandé l'autorisation d'effectuer des vols d'espionnage au-dessus de leur territoire.

69. Si l'on ne met pas fin entièrement et une fois pour toutes à de tels actes des agresseurs, s'ils ne sont pas condamnés, on pourrait donner l'impression que l'Assemblée approuve ces actes agressifs des Etats-Unis et encourage en quelque sorte ce pays à les renouveler. Cela serait très préjudiciable pour le droit international puisque le droit, pour un Etat quelconque, d'user de telles méthodes serait en quelque sorte légitimé. Il pourrait en découler que chaque Etat, pour défendre sa souveraineté, ne doit compter que sur soi-même, sur ses propres forces. Mais tout homme de bon sens comprend que cela pourrait conduire à ce que la force soit opposée à la force, ce qui signifierait, en fin de compte, la guerre. Chaque pays peut interpréter à sa manière des incursions aériennes; il peut y voir une attaque militaire et, par conséquent, riposter à une pareille incursion par des représailles.

70. Que l'on envoie sur le territoire d'un pays des troupes, ou que l'on y envoie des avions avec des intentions agressives, il s'agit d'une incursion militaire d'un pays à l'intérieur des frontières d'un autre pays. Et c'est ainsi qu'il faut interpréter les incursions agressives des avions américains à l'intérieur des frontières de l'Union soviétique.

71. Si une partie prend la responsabilité de déclencher la guerre, l'autre partie a le droit de se défendre. Elle est alors contrainte de défendre sa souveraineté et de repousser l'incursion ennemie, de riposter en frappant l'agresseur ainsi que les bases à partir desquelles il a commis son incursion.

72. Tels sont les aspects de la question sur lesquels je voudrais appeler l'attention des membres de l'Assemblée.

73. A propos de l'examen de la question des vols agressifs des avions américains, je voudrais exprimer le vœu suivant du Gouvernement soviétique.

74. Tous les conflits entre pays, même les guerres sanglantes, se terminent en fin de compte par la conclusion d'un traité de paix. Fort heureusement, nous n'avons jamais été en guerre avec les Etats-Unis d'Amérique. La seule exception a été l'agression commise par les Etats-Unis contre nous immédiatement après la révolution d'Octobre. Les Etats-Unis ont envoyé alors des troupes sur notre territoire pour

venir en aide au régime pourri des propriétaires terriens et des capitalistes, qui avait été renversé. Mais ces troupes ont été chassées de notre territoire par la jeune Armée rouge de l'Union soviétique. Depuis cette époque, non seulement il n'y a pas eu de conflit militaire entre nous, mais nous avons même lutté côte à côte dans la guerre, sanglante s'il en fut, contre l'Allemagne hitlérienne, et nous avons remporté la victoire dans cette lutte commune.

75. Maintenant aussi, nous faisons tout et continuerons de tout faire pour assurer non seulement la paix entre les peuples de l'Union soviétique et des Etats-Unis d'Amérique, mais encore l'amitié entre nos peuples et nos gouvernements. Nous estimons que c'est parfaitement possible à condition que l'autre partie le veuille aussi. L'Union soviétique et les Etats-Unis d'Amérique vivent à une grande distance l'un de l'autre; ce sont deux pays riches qui possèdent une économie développée. Nos deux pays ont tout pour pouvoir continuer à se développer chacun dans sa voie, celles qu'ont choisie le peuple de l'Union soviétique et celui des Etats-Unis d'Amérique.

76. Nous comprenons que la discussion à l'Assemblée générale de la question des actes agressifs commis à l'égard de l'Union soviétique par les Etats-Unis d'Amérique sera utilisée par certains milieux pour intensifier l'atmosphère de "guerre froide". C'est pourquoi l'Union soviétique voudrait, de son côté, tout faire pour éviter d'accroître la tension dans les relations soviéto-américaines.

77. Si le Gouvernement des Etats-Unis déclarait à l'Assemblée générale qu'il regrette les actes agressifs perpétrés contre l'Union soviétique et d'autres pays et donne l'assurance que dorénavant il observera scrupuleusement les règles du droit international et respectera la souveraineté de l'Union soviétique et de tous les autres pays, nous considérerions qu'en donnant cette assurance les Etats-Unis d'Amérique reconnaissent leurs torts en la matière et nous nous estimerions satisfaits. On pourrait alors considérer la question comme liquidée et nous n'insisterions pas pour qu'elle soit discutée. L'atmosphère serait ainsi éclaircie, il y aurait une détente internationale, et l'on pourrait régler plus rapidement les questions à l'ordre du jour, notamment celle du désarmement.

78. Mais, si le Gouvernement des Etats-Unis ne veut pas faire preuve de bonne volonté en condamnant la pratique qui consiste à envoyer ses avions d'espionnage en Union soviétique et dans d'autres pays, l'Organisation des Nations Unies doit condamner avec toute la rigueur voulue de tels actes agressifs, car il s'agit d'actes absolument sans précédent de la part d'une des plus grandes puissances contre d'autres pays et qui risquent d'avoir les conséquences les plus graves pour la paix universelle et la sécurité des peuples.

79. Il faut condamner cette politique des Etats-Unis et y mettre fin pour que de semblables incidents provocateurs ne conduisent pas le monde au seuil de la guerre. Les vols agressifs américains sont même, en fait, un pas au-delà de ce seuil. C'est pourquoi on ne saurait tolérer que les questions les plus brûlantes et les plus fondamentales, de la solution desquelles dépend l'avenir du monde, soient reléguées à l'arrière-plan, pendant que les zélés

de la "guerre froide" disposent de la tribune de l'Assemblée générale pour ressasser les mêmes rengaines. L'ONU en serait vraiment couverte de honte. Les peuples qui veulent voir renforcer la paix et assainir la situation internationale jugeraient alors sévèrement ce qui se passe à l'ONU, et ils auraient raison.

80. Le Gouvernement soviétique ne veut pas que nous en arrivions là. Il veut que l'Organisation des Nations Unies justifie les espoirs que les peuples ont placés en elle et s'emploie sérieusement à renforcer la paix et à protéger avec vigilance les droits souverains des Etats.

81. M. WADSWORTH (Etats-Unis d'Amérique) [traduit de l'anglais]: Les Etats-Unis voteront contre l'amendement de l'Union soviétique [A/L.313/Rev.I] qui va à l'encontre de la recommandation du Bureau. Il ressort du paragraphe 16 du premier rapport du Bureau [A/4520] que la proposition de l'Union soviétique tendant à ce que l'examen de la plainte en question ait lieu en séance plénière a été repoussée par 12 voix contre 3. Par suite, le Bureau a recommandé que cette plainte soit renvoyée à la Première Commission.

82. La plainte de l'Union soviétique est fondée sur deux incidents qui ont l'un et l'autre été examinés en détail par le Conseil de sécurité. Dans les deux cas, le Conseil a conclu que les accusations soviétiques selon lesquelles les Etats-Unis se seraient rendus coupables de prétendus actes d'agression étaient dépourvues de fondement. Je tiens à dire, en passant, que les accusations de l'Union soviétique selon lesquelles elle aurait été l'objet d'une agression américaine immédiatement après la révolution d'Octobre sont également dénuées de fondement.

83. Je répète qu'en ce qui concerne les deux incidents à cause desquels cette question se trouve portée devant l'Assemblée, le Conseil de sécurité a conclu que les accusations de l'Union soviétique selon lesquelles les Etats-Unis se seraient rendus coupables de prétendus actes d'agression étaient sans fondement. La première plainte, qui portait sur le vol effectué par l'appareil U-2 a été examinée par le Conseil au cours de sept séances, tenues entre le 23 et le 27 mai 1960/. L'Union soviétique a prétendu, à maintes reprises, que l'exécution de vols de reconnaissance au-dessus de son territoire continue de faire partie de la politique étrangère des Etats-Unis. C'est là, naturellement, une contrevérité.

84. Je répéterai ce que le président Eisenhower a dit à Paris le 16 mai 1960:

"... Ces activités n'avaient aucun but agressif; elles visaient à protéger la sécurité des Etats-Unis et du monde libre contre toute attaque par surprise d'une puissance qui se vante d'être en mesure d'anéantir les Etats-Unis et les autres pays au moyen d'engins balistiques pourvus d'ogives nucléaires. Comme on le sait, non seulement les Etats-Unis, mais la plupart des autres pays, sont constamment l'objet d'un espionnage méthodique et persistant de la part de l'Union soviétique.

"La déclaration soviétique — poursuivie M. Eisenhower — contient une erreur flagrante sur un point

capital. Elle prétend que les Etats-Unis auraient, par des déclarations officielles, menacé de poursuivre ces opérations de survol. M. Khrouchtchev a souligné à plusieurs reprises, avec beaucoup d'insistance, l'importance de cette prétendue menace. Les Etats-Unis n'ont pas fait de menace de ce genre et il n'a été ni dans mes intentions ni dans celles de mon gouvernement d'en faire. Les déclarations qui ont été faites se sont bornées à dire que les Etats-Unis ne se déroberont pas à leur devoir de se prémunir contre toute attaque par surprise."

Et le Président a conclu en ces termes:

"En fait, ces vols ont été suspendus après le récent incident et ne doivent pas être repris. En conséquence, ce n'est pas de cela qu'il peut s'agir."

85. Que ceux qui imputent à cet incident l'avortement de la Conférence "au sommet" ne perdent pas de vue que la campagne de propagande soviétique, qui prévoyait cet échec et cherchait à en rejeter à l'avance le blâme sur les Etats-Unis, a commencé dans la *Pravda* et dans les *Izvestia* — les deux principaux organes de la presse sous contrôle soviétique — bien avant l'incident de l'U-2. Tout au long des mois de mars et d'avril, les Etats-Unis ont été la cible d'une profusion croissante de caricatures et d'articles injurieux dans ces deux journaux — lesquels, au cours des mois précédant la Conférence "ausommet" de 1955, n'avaient rien publié de semblable. Dans un pays où la presse est entièrement aux mains du gouvernement, un tel fait est significatif.

86. Je reviens au sujet de la discussion. Tous les Etats Membres de l'ONU savent quelle a été l'issue de l'examen de la question par le Conseil de sécurité. Le projet de résolution de l'Union soviétique qui cherchait à faire condamner les Etats-Unis à raison d'actes qualifiés d'agressifs par l'Union soviétique a été rejeté par 7 voix contre 2, avec 2 abstentions^{2/}. Il n'a été appuyé que par deux membres du Conseil, la Pologne et l'Union soviétique.

87. Ultérieurement, à sa 863ème séance, le 27 mai, le Conseil de sécurité a adopté un projet de résolution présenté par l'Argentine, Ceylan, l'Equateur et la Tunisie. Ce texte, qui a été voté par tous les membres à l'exception de l'Union soviétique et de la Pologne qui se sont abstenues, contenait un appel à tous les gouvernements Membres pour qu'ils s'abstiennent de recourir à l'emploi ou à la menace de la force dans leurs relations internationales. Il demandait également que les efforts soient poursuivis en vue d'une solution constructive de la question du désarmement général et complet sous un contrôle international efficace et invitait instamment les Gouvernements de la France, du Royaume-Uni, des Etats-Unis et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques à reprendre leurs discussions le plus tôt possible.

88. Depuis lors, l'URSS a quitté les discussions de Genève sur le désarmement et a abattu un avion des Etats-Unis au-dessus de la haute mer.

89. La deuxième plainte a pour prétexte, précisément, ce fait que, le 1er juillet, un avion RB-47 des Etats-Unis a été abattu au-dessus des eaux internationales. C'est là un effort pour rejeter sur d'autres

une responsabilité qui incombe manifestement à l'URSS. Cet incident a été examiné, entre le 22 et le 26 juillet, au cours de quatre séances du Conseil de sécurité^{3/}. Les Etats-Unis ont alors décrit de façon précise ce qui est arrivé au RB-47. Nous avons montré qu'à l'heure où les Soviétiques prétendaient avoir abattu l'appareil au voisinage de la côte de l'Union soviétique, il se trouvait en fait à 50 milles de cette côte et que, 20 minutes plus tard, il se trouvait à 200 milles du point où les Soviétiques prétendaient l'avoir abattu. Tels sont les faits, et l'Union soviétique n'a même jamais essayé de les réfuter. L'appareil ne s'est jamais — je le répète, jamais — approché à moins de 30 milles de la côte soviétique.

90. Là encore, tous les Membres savent quelle a été l'issue du débat au Conseil de sécurité. Le projet de résolution de l'Union soviétique, qui cherchait de nouveau à faire condamner les Etats-Unis à raison d'actes prétendument agressifs, n'a été appuyé que par la Pologne et l'Union soviétique^{4/}. Il a été rejeté par tous les autres membres du Conseil.

91. Pour ne pas laisser subsister l'ombre du moindre doute quant aux faits de la cause, les Etats-Unis ont alors proposé qu'une enquête impartiale sur les faits soit effectuée ou que l'affaire soit renvoyée à la Cour internationale de Justice pour qu'elle en juge de façon impartiale. L'Union soviétique a opposé son veto à une telle enquête impartiale. A la même séance, elle a opposé son veto à un projet de résolution humanitaire exprimant l'espoir que le Comité international de la Croix-Rouge serait autorisé à s'acquitter de fonctions humanitaires à l'égard des survivants de l'équipage.

92. Bien que la fausseté des accusations portées contre eux ait été démontrée à l'ONU, les Etats-Unis, désireux, comme il est leur règle, que les accusations dont ils sont l'objet soient discutées à fond, ont voté pour l'inscription de cette question à l'ordre du jour. Selon nous, la position adoptée par l'Union soviétique au Conseil de sécurité, où elle s'est opposée à toute enquête impartiale sur les accusations portées contre nous, rend d'autant plus souhaitable — disons même d'autant plus nécessaire — que tous les faits soient mis en lumière à la Première Commission.

93. Il ne s'agit pas, en l'occurrence, d'un appel d'ordre général concernant une question générale, mais d'une plainte reposant sur deux incidents précis. En conséquence, nous croyons que la recommandation du Bureau est judicieuse et nous voterons contre la proposition de l'Union soviétique tendant à ce que la question soit examinée en séance plénière de l'Assemblée.

94. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Le Président saisit cette occasion pour rappeler aux délégations que la question qui leur est proposée est de pure procédure: il s'agit de savoir si le point 80 sera examiné pour décision en séance plénière ou à la Première Commission. Les considérations touchant le bien-fondé ou le fond de la question ne sont donc recevables que dans la mesure où elles ont un

^{3/} Ibid., 880ème à 883ème séance.

^{4/} Ibid., 883ème séance.

^{2/} Ibid., 860ème séance.

lien direct avec cette question de procédure, qui est ce dont l'Assemblée s'occupe en ce moment.

95. M. DAVID (Tchécoslovaquie) [traduit du russe]: La délégation tchécoslovaque partage l'avis que les agressions répétées de l'aviation militaire des Etats-Unis contre l'Union soviétique, qui ont donné lieu à des violations grossières de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'URSS, constituent dans les circonstances actuelles, un grave danger pour la paix universelle.

96. Nous sommes absolument opposés à ce que la question des actes agressifs des Etats-Unis, qui menacent la paix universelle, soient relégués à l'arrière-plan. Il faut, au contraire, que cette question reçoive une attention exceptionnelle et, vu son importance, soit examinée directement en séance plénière de l'Assemblée générale des Nations Unies.

97. Le monde entier connaît suffisamment les faits dont l'Assemblée générale est saisie. Après que, le 1er mai 1960, l'avion américain U-2 eut été abattu profondément à l'intérieur du territoire soviétique, le Gouvernement de l'URSS a produit des preuves irréfutables de la mission d'espionnage confiée à cet avion, faisant ainsi s'écrouler comme un château de cartes les déclarations officielles des autorités américaines selon lesquelles il s'agissait d'un avion civil qui n'aurait franchi les frontières de l'URSS qu'en raison d'une défaillance technique. Devant une telle situation, le Gouvernement des Etats-Unis a cyniquement proclamé que ces actes, qui contreviennent grossièrement aux règles fondamentales du droit international régissant les relations entre Etats en temps de paix, font partie de sa politique officielle.

98. Le cas de l'avion militaire américain RB-47, qui a été abattu parce qu'en dépit des avertissements pressants du Gouvernement soviétique il a violé une deuxième fois, le 1er juillet 1960, la souveraineté territoriale de l'Union soviétique, a prouvé que les déclarations du Gouvernement des Etats-Unis et du président Eisenhower lui-même selon lesquelles les vols provocateurs de l'aviation militaire des Etats-Unis contre l'URSS avaient cessé étaient mensongères et visaient uniquement à endormir la vigilance des peuples.

99. Le Gouvernement des Etats-Unis essaie par toutes sortes d'artifices de se dérober à sa responsabilité pour le vol provocateur de l'avion RB-47. Témoin encore la déclaration que vient de faire le représentant des Etats-Unis. Mais quelle est la valeur de ces affirmations des dirigeants américains? Il suffit de rappeler à nouveau les déclarations publiées par des services officiels des Etats-Unis après l'annonce que l'avion U-2 avait été abattu — et qui se sont révélées mensongères du premier mot jusqu'au dernier — pour qu'il apparaisse clairement que leur but est de tromper l'opinion mondiale.

100. Les actes agressifs commis sur l'ordre du Gouvernement des Etats-Unis ont montré quel danger la politique d'aventures du Pentagone fait courir à la paix et à la sécurité des peuples. Et, malgré cela, le Gouvernement des Etats-Unis cherche hypocritement à accuser l'Union soviétique de créer une tension dans les relations internationales.

101. Chacun sait que, par le vol de l'avion U-2, les Etats-Unis ont fait échouer la Conférence

"au sommet." Cela a été reconnu notamment par le Président de la Commission des affaires étrangères du Sénat des Etats-Unis. Néanmoins, le Gouvernement américain cherche à faire retomber sur l'Union soviétique la responsabilité de l'échec de la Conférence.

102. Fait caractéristique, le Gouvernement des Etats-Unis, dans ses déclarations, reprend fréquemment les fables qu'il a propagées au sujet de l'affaire de l'avion RB-47, tout en évitant avec soin de rappeler que l'avion U-2 a été abattu. Il suffit de parcourir rapidement la dernière déclaration du président Eisenhower. Dans son intervention à l'Assemblée générale [868ème séance], il n'a pas dit un mot de l'avion U-2. De même, dans la lettre qu'il a adressée il y a quelques jours aux chefs d'Etat de cinq pays neutres, il a de propos délibéré passé sous silence les causes de l'aggravation actuelle des relations entre les Etats-Unis et l'URSS, à savoir l'incident de l'avion U-2 et la déclaration cynique selon laquelle l'envoi d'avions d'espionnage fait partie de la politique officielle des Etats-Unis. Cette tactique, qui consiste à dissimuler comment les choses se présentent, en fait, semble être le motif principal pour lequel le Gouvernement des Etats-Unis cherche à éviter que cette question ne soit examinée directement en séance plénière de l'Assemblée générale.

103. La délégation tchécoslovaque dénonce ces manœuvres de la manière la plus catégorique. Une grande responsabilité devant les peuples du monde entier incombe à l'Assemblée générale des Nations Unies, à sa quinzième session: celle d'examiner cette question et de condamner résolument les actes agressifs des Etats-Unis, qui sont une violation grossière des principes fondamentaux sur lesquels reposent l'existence même et l'activité de l'ONU. Il conviendrait donc, à notre avis, que, eu égard à son importance exceptionnelle, la question des actes agressifs des Etats-Unis et du danger qu'ils constituent pour la paix universelle soit l'objet d'un examen complet et circonstancié en séance plénière de l'Assemblée générale.

104. Ce serait commettre une erreur dangereuse que de penser que cette importante question ne concerne que les relations entre l'URSS et les Etats-Unis. Les actes agressifs de l'aviation militaire des Etats-Unis touchent directement aux droits souverains et à la sécurité de tous les pays. N'est-il pas bien connu que ces vols donnent lieu à la violation systématique de la souveraineté de plusieurs Etats, comme cela s'est produit dans le cas de l'avion U-2?

105. Les actes agressifs de l'aviation militaire des Etats-Unis, qui constituent une violation grossière des principes fondamentaux de la coexistence pacifique et de la coopération entre Etats, comme ceux de la souveraineté des Etats, de la non-intervention dans les affaires intérieures des Etats et, avant tout, le principe de la coexistence pacifique et de l'interdiction d'actes agressifs contre d'autres Etats, sont absolument incompatibles avec les engagements que le Gouvernement des Etats-Unis a assumés en vertu de la Charte. Les provocations des Etats-Unis font que les peuples du monde entier se trouvent sous la menace constante d'un conflit armé. Si l'ONU doit véritablement défendre la cause de la paix, elle doit s'élever le plus résolument possible contre la politique d'arbitraire et d'agression menée par les Etats-Unis dans les relations internationales.

106. Les actes agressifs et provocateurs des Etats-Unis mettent également en danger la sécurité et l'intégrité territoriale de la République socialiste tchécoslovaque. Bien que le Gouvernement des Etats-Unis se soit engagé à ne plus commettre de tels actes, de nombreux avions militaires des Etats-Unis survolent le territoire souverain de la Tchécoslovaquie; ces survols ont un caractère nettement agressif. Un certain nombre d'entre eux se sont produits cette année. La délégation tchécoslovaque y reviendra de façon plus détaillée lors de la discussion de cette question.

107. La délégation de la République socialiste tchécoslovaque compte que l'Assemblée générale — l'un des principaux organes de l'ONU chargés du maintien de la paix et de la sécurité internationales — s'acquittera des obligations que lui impose la Charte et condamnera les actes agressifs des Etats-Unis. Elle est convaincue qu'une attitude ferme de l'Assemblée générale de l'ONU, devant les tentatives dangereuses du Gouvernement des Etats-Unis tendant à

appliquer dans les relations entre Etats l'arbitraire et la force au lieu des principes du droit et de la justice, favoriserait notablement l'action des peuples pour la paix et la sécurité internationales.

108. Vu la gravité des conséquences qui en résulteraient inévitablement pour la paix universelle si les actes agressifs des Etats-Unis contre l'Union soviétique et d'autres pays socialistes devaient persister, la délégation tchécoslovaque appuie pleinement l'amendement de l'URSS tendant à ce que la plainte de l'Union des Républiques socialistes soviétiques concernant une menace à la paix universelle créée par les actes agressifs des Etats-Unis contre l'Union des Républiques socialistes soviétiques soit examinée en séance plénière de l'Assemblée générale. Cette assemblée est la plus indiquée pour l'examen d'une question aussi importante, qui affecte directement les intérêts vitaux des peuples pacifiques du monde entier.

La séance est levée à 13 heures.